

Plomb - Personnel de chantier

Le chef d'entreprise a l'obligation de former ses collaborateurs susceptibles d'être exposés à l'action d'agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction. La réussite à l'examen de cette formation permet d'exercer sur ce type de chantier.

OBJECTIFS :

Réaliser les interventions sur des matériaux contenant du plomb

Voir le bulletin d'inscription

CONTENU DE LA FORMATION :

Identifier les risques pour la santé, les précautions à prendre pour prévenir l'exposition et les modalités de suivi de l'exposition Identifier les équipements de protection et les prescriptions en matière d'hygiène

TARIF ET DÉLAIS D'ACCÈS :

295 € HT

Emilie Marquet
Responsable pédagogique

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Les techniques pédagogiques proposées privilégient l'interactivité au sein du groupe. Elles favorisent l'alternance entre temps de réflexion, échanges, cas pratiques, mise en situation et apports théoriques. Plateforme pédagogique pour mise en situation

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

Pour valider la formation, il faut avoir réussi l'évaluation théorique (questionnaire à choix multiple) Pour réussir une évaluation, le stagiaire doit valider au minimum 3 thèmes sur 5

SANCTION VISÉE :

Attestation d'évaluation des acquis sous réserve de réussite à l'examen théorique

MATÉRIEL :

En période de mesures sanitaires particulières, le stagiaire doit être muni de son propre masque adapté COVID-19.

RÉFÉRENCES :

Programme de formation établi par la société APF en référence à la section 2 "Dispositions particulières aux agents chimiques dangereux CMR" du code du travail, et notamment à l'article R.4412-87

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS :

Tout travailleur susceptible d'intervenir sur des matériaux contenant du plomb

DURÉE, EFFECTIFS :

1 jour (soit 7 heures)
12 stagiaires/session

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :

Certificat de réalisation de la formation

QUALIFICATION DES INTERVENANTS :

Formateur attesté INRS / OPPBTP

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

